



Règlement du concours Parlons chimie

Qui peut participer?

Les élèves des classes de 1^{ère} ou Terminale des lycées français et de toutes filières.

Les contacts avec le délégué régional

Le délégué régional des Olympiades vous conseillera et vous aidera dans les démarches et à chaque étape de ce projet.

La liste des délégués se trouve sur <http://www.olympiades-chimie.fr>.

Inscription du correspondant et du titre du projet

L'inscription est validée lorsque le nom du correspondant et le titre du projet sont tous les deux enregistrés.

Le titre du projet pourra être modifié à volonté. Le correspondant doit s'inscrire le plus tôt possible dès le début de l'élaboration du projet, idéalement avant le 15 octobre.

L'inscription est effectuée par un élève, un professeur ou tout autre personne qui suit le projet. Cette personne s'engage à répondre aux demandes de l'équipe d'encadrement des Olympiades ou du jury et à répercuter les informations à l'ensemble des élèves du groupe. En s'inscrivant, le correspondant du projet autorise les ONC à conserver, exploiter, modifier et diffuser tous les documents déposés sur le site officiel des Olympiades ou que le groupe candidat utilise pour le concours. Le correspondant doit donc s'assurer des droits d'utilisation des documents déposés, en particulier si certains éléments sont repris sur des sites bénéficiant de la protection intellectuelle.

La date limite d'inscription est fixée au 15 décembre.

Les membres du projet

Le correspondant du projet invite les autres membres du projet à s'inscrire sur le site via l'onglet "Gérer les membres du projet" en inscrivant leur adresse électronique. Un mail d'invitation à rejoindre le projet leur est automatiquement envoyé.

Le correspondant a la possibilité d'envoyer une relance aux membres qui n'ont pas répondu.

Les membres du projet ont accès au site complet du projet mais ne peuvent procéder à aucune modification ni téléchargement.

Les contacts avec le jury

Un membre du jury national prendra contact avec le correspondant et vous aidera à définir votre projet en accord avec le délégué régional des Olympiades. Ces contacts se feront par la suite à une fréquence que vous définirez d'un commun accord.

Dépôts des documents sur le site

A la suite de l'inscription de votre projet, un espace vous est attribué sur le site du concours. L'accès à cet espace se fait par identifiant et mot de passe. L'identifiant est l'adresse électronique du correspondant qui peut seul compléter ou modifier les informations déjà déposées et téléverser des documents. Les membres du projet y ont accès sans possibilité de modification.

Vous devrez déposer sur le site un argumentaire et des documents (de taille inférieure à 8Mo) qui permettront au jury de prendre pleinement connaissance de votre opération de communication. Vous pourrez à tout moment ajouter, enlever ou modifier des documents jusqu'à une date limite proche de celle du concours national.

La qualité de ces documents respectera les formats suivants : textes, photos, schémas, en .pdf ou jpg, présentations aux formats .odp ou .ppt.

Leur variété devra susciter l'intérêt; on doit pouvoir prendre connaissance du projet en une dizaine de minutes et mesurer l'impact de l'opération auprès du public ciblé. Les éléments déposés sur le site permettront au jury d'opérer la sélection des groupes retenus pour le concours national.

Si certains fichiers dépassent la taille maximale autorisée, ils peuvent être déposés sur un site tiers, sur le site de l'établissement scolaire ou sur les réseaux sociaux par exemple. Un lien sera alors placé sur le site du projet vers ce document.

L'action de communication

L'action de communication devra être mise en œuvre si possible avant le concours national afin de présenter la présentation au jury lors de la pré-sélection.

Présélection pour le concours national

Si le projet est retenu lors de la présélection, le groupe désigne les **deux élèves** qui défendront le projet lors du concours national. Ces deux élèves présenteront à Paris l'action de communication et la manière dont elle a été élaborée en justifiant les choix.

La vidéo de présentation de l'action de communication

Les groupes sélectionnés devront déposer sur site **une vidéo de deux minutes maximum** au format mp4 de présentation de leur action de communication qui pourra être diffusée lors de la remise des prix et de différentes manifestations, et placée sur la page Facebook des Olympiades <https://www.facebook.com/OlympiadesChimie/>.

Le jury se réserve le droit de demander aux candidats des modifications de leur vidéo de présentation dans l'urgence si celle-ci ne donne pas entière satisfaction.

Cette vidéo sera créée avec une définition suffisante pour être projetée sur grand écran lors de la remise des prix ; toutefois une version allégée de moins de 4 Mo servira dans les échanges avec le jury. Elle sera déposée sur un site de transfert.

Nous invitons donc les élèves à saisir tout au long de l'année des rushes au cours des différentes étapes d'élaboration du projet en vue de la réalisation de cette vidéo.

Le jury

Le jury, constitué de scientifiques, d'industriels et de spécialistes de la communication de la chimie, classera les projets selon des critères tels que :

- > **pertinence du sujet choisi**
- > **adéquation des propos au public visé**
- > **impact médiatique des opérations menées**
- > **mise en évidence du rôle positif de la chimie**
- > **justesse des informations scientifiques et techniques**
- > **qualité de l'expression écrite et orale**
- > **qualité des documents**

Les prix

Deux élèves et un professeur par groupe retenu lors de la présélection seront invités à la remise des prix à Paris où les résultats du concours national seront annoncés. Ils recevront un diplôme de participation pour l'ensemble du groupe. Deux groupes au moins seront primés à l'issue du concours national.

Le calendrier

Avant le 15 octobre :	inscription des correspondants de projet
15 décembre :	date limite d'inscription
Début mars:	fin de dépôt des documents pris en compte pour la pré-sélection
Mi-mars :	publication des résultats de la présélection
2 semaines avant le concours :	date limite de dépôt de la vidéo de présentation du projet
Jour J : Jeudi (avant les vacances scolaires de Pâques) :	concours national à Paris
J+1 : Vendredi (lendemain du concours) :	remise des prix du concours national à Paris